



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 avril 2010

SEANCE DU 29 MARS 2010

AIDE AUX ASSOCIATIONS - PARTENARIAT
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS
SOLIDAIRES DU QUAI DE BELLE-ÎLE

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 21 avril 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

DIRECTION GENERALE

**AIDE AUX ASSOCIATIONS - PARTENARIAT POUR LE
DÉVELOPPEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES DU QUAI DE BELLE-
ÎLE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort met à disposition de l'association Vent d'Ouest 2 parcelles de 5 000 m² chacune au bord du quai de Belle-Île sur la Sèvre.

Les objectifs poursuivis dans l'exploitation de ces jardins sont les suivants :

- Développer l'offre de jardins familiaux à Niort pour tous les publics avec une production biologique (cahier des charges « AB ») ; l'agriculture biologique est un objectif à 3 ans sur le jardin actuellement cultivé et un objectif immédiat pour la culture de la friche qui offre toutes les conditions nécessaires à une telle production (sous réserve d'absence de pollutions avérées) ;
- Assurer une complémentarité entre les types de jardins familiaux sur la ville et plus particulièrement le long de la Sèvre afin de favoriser la mixité sociale, de permettre à différents types de publics de se côtoyer autour du même intérêt : jardins loués aux particuliers propriétaires des maisons en bord de Sèvre, jardins mis à disposition de particuliers des cités avec la mobilisation des habitants, jardins dédiés aux personnes à profils spécifiques encadrées par des associations ou l'hôpital, etc. Une partie de la friche pourra utilement être dédiée à d'autres activités collectives que le maraîchage (loisirs, éducation à l'environnement, convivialité et rencontre, etc.) ;
- Limiter les zones en friche sans utilité sociale sur la ville ;
- Permettre aux habitants des cités de cultiver une parcelle, aux personnes en difficulté d'échanger du temps contre des produits, aux associations d'insertion d'utiliser le support végétal pour mobiliser les personnes en difficulté ;
- Permettre aux enfants des écoles de Niort d'apprendre les bases de l'agriculture biologique et de bénéficier de différentes actions d'éducation à l'environnement grâce aux jardins ;
- S'appuyer sur les jardins familiaux pour développer des activités pédagogiques et maraîchères favorisant la diversité biologique et les pratiques non polluantes : agriculture biologique, traction animale, soin aux baudets, hôtels à insectes, nichoirs, etc ;
- Distribuer les produits des jardins de manière solidaire et non commerciale : mise à disposition à la banque alimentaire, aux épiceries sociales, aux foyers d'accueil et aux restaurants d'insertion du Niortais ;
- S'appuyer sur les jardins familiaux pour organiser des actions collectives de santé publique sur l'alimentation à l'attention des populations fragiles, avec une distribution des produits maraîchers issus des jardins aux particuliers participant à l'action ;
- Inscrire la distribution des produits des jardins dans le réseau d'échanges autour du dispositif SOL (monnaie solidaire) lorsque ce dispositif le permettra ;
- Dans un deuxième temps, s'appuyer éventuellement sur les jardins familiaux comme support d'insertion professionnelle (et non plus seulement sociale) des demandeurs d'emplois en contrats d'insertion, à l'instar de l'expérience des Jardins de Cocagne.

Par délibération du 16 novembre 2009, le Conseil municipal a attribué à l'association Vent d'Ouest une subvention de démarrage de 20 000 €.

Vent d'Ouest a réuni quinze associations intéressées en janvier 2010 ; les actions d'accueil, d'accompagnements social ou thérapeutiques, de pédagogie et de formation au jardinage biologique sont bien développées conformément aux objectifs initiaux.

Une subvention de 40 000 € est proposée au budget 2010 ; les crédits correspondant sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs pour 3 ans avec l'association Vent d'Ouest et le versement d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € au titre de l'année 2010 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et à verser la subvention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL